RCS : GUERET
Code greffe : 2301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00090
Numéro SIREN : 477 680 508
Nom ou dénomination : A.B.C.D. DU TAXI RONDET SARL

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2016 sous le numéro de dépôt 956

DWE2016 1A 1555

SARL ABCD DU TAXI RONDET
4 Avenue de la République

23300 – LA SOUTERRAINE

****

Courrier Arrivé
14 NOV. 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABCD DU TAXI RONDET EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

COGEP AUDIT

Correspondance

Thierry TERRASSIER
Commissaire aux Comptes
10 Rue Auclert Descottes - BP 148
36200 ARGENTON SUR CREUSE

Tél. 02.54.24.53.03 - Fax. 02.54.24.06.93

COGEP AUDIT

SARL ABCD DU TAXI RONDET
4 avenue de la République

23300 – LA SOUTERRAINE

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL ABCD DU TAXI RONDET
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ARGENTON SUR CREUSE,
le 31 octobre 2016

COGEP AUDIT

Thierry TERRASSIER
Associé
Commissaire aux Comptes Inscrit dans le
Ressort de la Cour d'Appel de BOURGES

AVELIA
avocats

Avocats Associés

Didier SIMONET
Barreau de POITIERS
Ancien Bâtonnier
Droit Commercial
Droit du Travail

Maria de SOUSA
Barreau de CHATEAUROUX

Philippe LACROIX
Barreau de CHATEAUROUX
Droit Fiscal et Douanier

Thierry DECRESSAT
Barreau de POITIERS

Philippe BOUGEROL-RAMPAL
Barreau de POITIERS

Florence CHAUMETTE
Barreau de CHATEAUROUX

Brice TAYON
Barreau de CHATEAUROUX

Jessy RENNER
Barreau de POITIERS

Avocats

Jean-François MEMIN
Barreau de PARIS
Ancien Bâtonnier de CHATEAUROUX
Droit Commercial
Droit Immobilier

Chantal SIMONET
Magistrat Honoraire
Barreau de POITIERS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du Commerce et des Sociétés
23 Place Bonnyaud
B.P. 219
23011 GUERET CEDEX

CHATEAUROUX, le 8 novembre 2016

Affaire : ABCD DU TAXI RONDET / TRANSFORMATION SOCIETE
477.680.508 – RCS GUERET
N/Réf.: 43990 - PL/PL/FO

Courrier Arrivé
14 NOV. 2016
Greffe commerce

Mon Cher Maître,

Nous vous remettons sous ce pli, dans le dossier ci-dessus référencé, aux fins de dépôt :

- un exemplaire original du rapport du commissaire à la transformation.

Nous joignons également un chèque de 15,73 € établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Et vous prions de recevoir, Mon Cher Maître, l'expression de nos sentiments dévoués.

Philippe LACROIX